



PARC MARIN
DU SAGUENAY-SAIN-TLAURENT

Projet d'agrandissement du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent

Rapport de
consultations publiques



© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le président
et directeur général de l'Agence Parcs Canada, 2025

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025
ISBN 978-2-555-00308-8 (PDF)

© Gouvernement du Québec

This publication is also available in English.



Réalisation :

Équipe du projet d'agrandissement du parc
marin du Saguenay–Saint-Laurent

Nathael Bergeron (Parcs Canada)

Chloé Bonnette (Sépaq)

Marie-Pier Denis (MELCCFP)

Yana Desautels (Parcs Canada)

Martin Desrosiers (Parcs Canada)

Laurence Pagé (Parcs Canada)

Mathieu St-Onge (MELCCFP)

Table des matières

1	MISE EN CONTEXTE	5
2	À PROPOS DU PROJET D'AGRANDISSEMENT	6
3	DÉMARCHE DE CONSULTATION	8
	3.1 Moyens pour s'informer et donner son avis	8
	3.2 Activités de communications	9
	3.3 Qui s'est exprimé	10
4	CE QUE NOUS AVONS ENTENDU	12
	4.1 Protection de l'estuaire du Saint-Laurent	12
	4.2 Territoire proposé	13
	4.3 Bénéfices attendus	14
	4.4 Engagements des gestionnaires du parc marin	15
	4.5 Milieu naturel et culturel	20
	4.6 Utilisation du territoire	23
	4.7 Outils de conservation	26
	4.8 Éducation, découverte et tourisme	29
	4.9 Financement et économie	31
5	PRINCIPAUX CONSTATS	33
6	PROCHAINES ÉTAPES	34
	ANNEXE 1 LISTE DES MÉMOIRES REÇUS	35

1

Mise en contexte

En mars 2023, les gouvernements du Québec et du Canada ont annoncé leur intention commune d'amorcer les étapes permettant d'agrandir le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. De l'automne 2023 à l'été 2024, le projet d'agrandissement a été présenté aux représentants de près de 230 organisations dans le cadre de consultations ciblées. Ces échanges ont mené à une proposition de territoire qui a été soumise à la population dans le cadre de consultations publiques, qui se sont déroulées du 21 octobre au 13 décembre 2024. Menées en parallèle aux consultations des Premières Nations, les consultations publiques étaient une occasion pour la population et les organisations intéressées de se prononcer sur le projet, en particulier sur le territoire proposé pour l'agrandissement, les objectifs poursuivis ainsi que les possibilités et défis qui y sont associés. Le présent rapport vise à rendre compte de ces consultations.

Le parc marin est une aire marine protégée de 1245 km² créée en 1998 par l'adoption de lois fédérale et québécoise établissant un statut de protection conjoint. Son mandat vise à rehausser le niveau de protection d'une partie représentative du fjord du Saguenay et de l'estuaire du Saint-Laurent, tout en favorisant les activités éducatives, récréatives et scientifiques. Il est cogéré par Parcs Canada, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) du Québec et la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq).

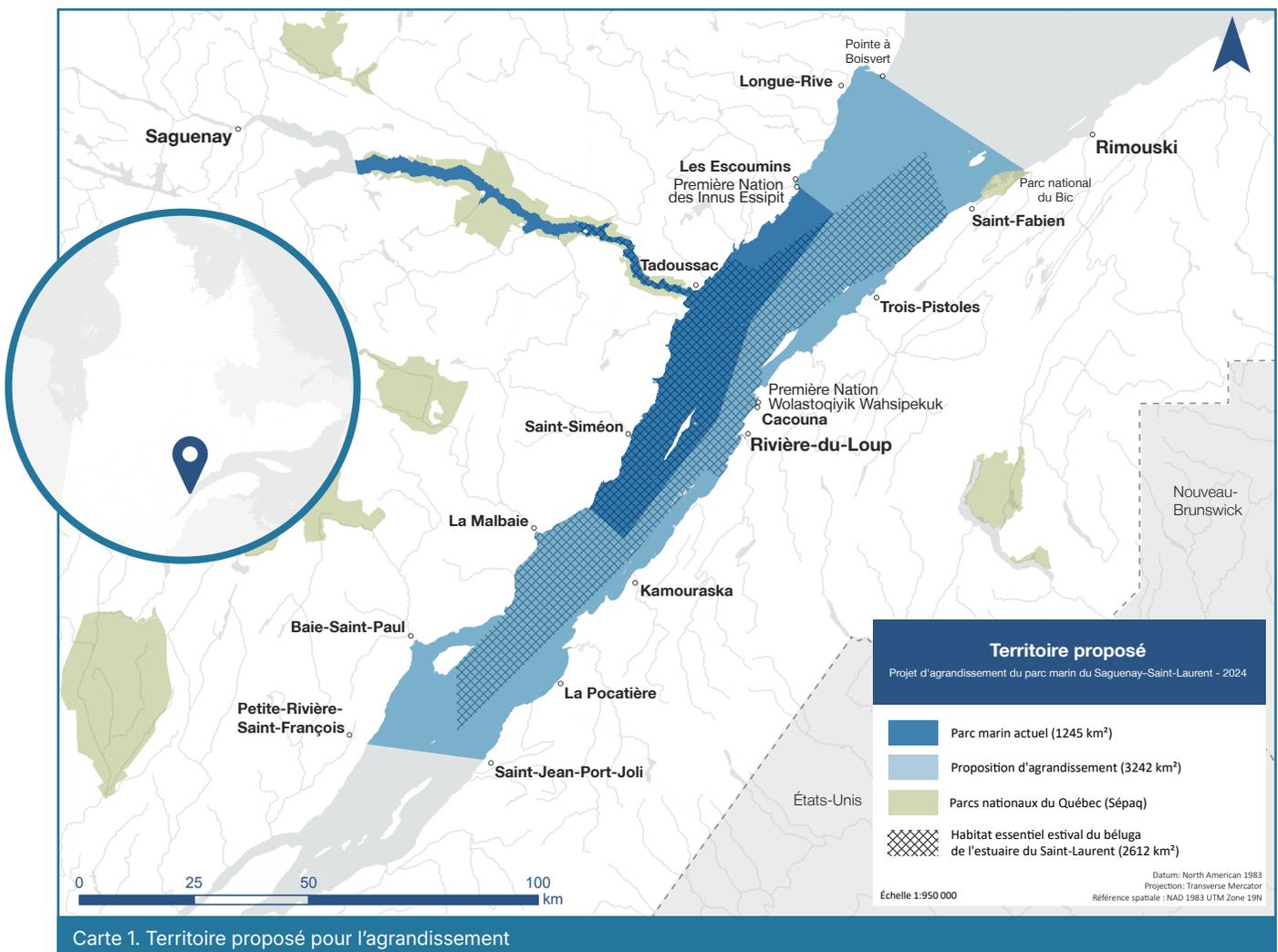


© J.-C. Lemay | Envolee d'oles blanches

2

À propos du projet d'agrandissement

Le projet consiste à agrandir le parc marin actuel pour contribuer à protéger une plus grande partie de l'estuaire du Saint-Laurent. D'une longueur de 400 kilomètres et d'une profondeur allant jusqu'à 350 mètres, cet estuaire compte parmi les plus grands et les plus profonds du monde. Le territoire proposé pour l'agrandissement représenterait un ajout de 3242 km², ce qui porterait la superficie totale du parc marin à 4487 km², soit 3,6 fois sa superficie actuelle. Le territoire proposé s'étendrait jusqu'à la rive sud du fleuve, de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli jusqu'au parc national du Bic. Sur la rive nord du fleuve, le parc marin s'étendrait de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François jusqu'à la pointe à Boisvert, dans la municipalité de Longue-Rive.



Le projet d'agrandissement concerne 4 régions administratives, 8 MRC et 27 municipalités riveraines. La communauté de la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag serait désormais riveraine du parc marin agrandi, au même titre que celle de la Première Nation des Innus Essipit dans le territoire actuel. Lorsque combiné avec le parc marin existant, le parc marin agrandi regrouperait 37 municipalités et 2 communautés autochtones riveraines. Le nombre de personnes habitant une municipalité bordée par le parc marin passerait de 19 000 à plus de 125 500¹.

Comme pour le parc marin actuel, le projet d'agrandissement inclut la colonne d'eau et les fonds marins. Il s'étend jusqu'à la ligne des hautes marées ordinaires, soit la délimitation des terres publiques du Québec en milieu marin. Les îles, les propriétés privées et les aménagements maritimes (les ports et les marinas) sont exclus de la proposition. Pour les aménagements maritimes qui ne détiennent pas de lot de grève et en eau profonde, il est prévu d'exclure un rayon de 25 mètres autour de l'infrastructure.

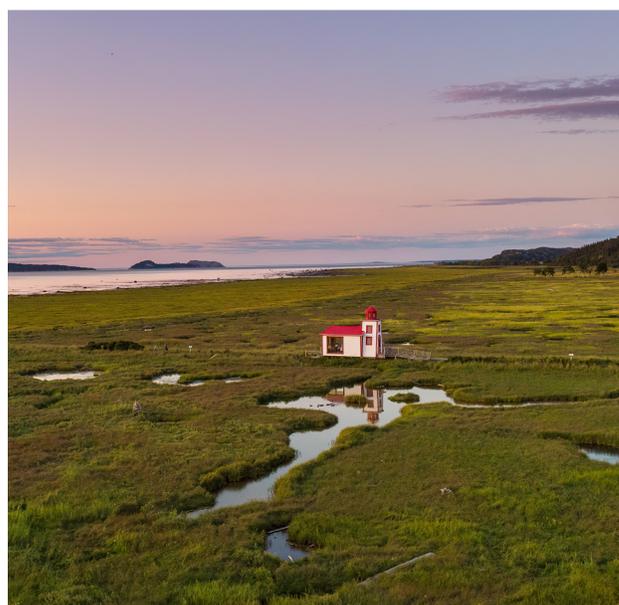
Le territoire proposé est d'une grande richesse écologique et comprend une mosaïque d'habitats au sein desquels évolue une diversité d'espèces animales et végétales. Le projet permettrait de rehausser la protection des bélugas, des rorquals et des zones côtières herbacées, notamment en incluant l'ensemble de l'habitat essentiel du béluga dans le parc marin. Il serait également une occasion de valoriser les activités de découverte et d'éducation liées au fleuve Saint-Laurent, en plus d'appuyer le maintien et le développement d'une offre touristique durable associée au Saint-Laurent.

Pour plus de détails sur le projet :
parcmarin.qc.ca/consultations

¹ MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DU QUÉBEC (2024). *Cartes du découpage administratif* du Québec. [Consulté en ligne le 2024-08-05]. Québec, Canada.



© R. Pintiaux | Mère béluga et son veau



© J.-C. Lemay | Marais de Saint-André-de-Kamouraska



© J.-L. Provencier | Rorqual bleu

3

Démarche de consultation

3.1 Moyens pour s'informer et donner son avis

Les consultations publiques sur le projet d'agrandissement du parc marin s'adressaient à toute personne intéressée à y participer. Plusieurs moyens ont été déployés afin de promouvoir les consultations publiques et pour que les participants puissent facilement s'informer et donner leur avis sur le projet.

Consultation en ligne

Le site Web.parcmarin.qc.ca/consultations a été mis en ligne dès l'annonce des consultations publiques. Durant 8 semaines, entre le 21 octobre et le 13 décembre 2024, les personnes souhaitant s'exprimer sur le projet pouvaient remplir un sondage de cinq questions en ligne ou déposer un mémoire. Les organisations étaient invitées à donner leur avis par l'entremise d'un mémoire. Les réponses des sondages ont été traitées de façon anonyme, alors que les mémoires ont été rendus publics sur le site Web à la suite des consultations.

Événements consultatifs

Entre le 4 et le 13 novembre, 5 événements consultatifs ont eu lieu dans des municipalités situées autour du territoire proposé pour l'agrandissement (tableau 1). Chaque événement débutait en fin d'après-midi par des kiosques animés par l'équipe du parc marin. De 16 h à 19 h, les participants pouvaient visiter ces kiosques à leur rythme et selon leur intérêt afin d'échanger sur diverses thématiques reliées au projet. Une séance d'information avait ensuite lieu à 19 h. La présentation du projet était suivie d'une période d'échange au cours de laquelle les participants pouvaient exprimer leur avis et adresser leurs questions aux personnes-ressources du parc marin. Des feuillets résumant le projet étaient également remis aux participants des événements.



© A. Mainguy

Tableau 1. Détails des événements consultatifs

Municipalité	Date	Lieu
Rimouski (Le Bic)	4 novembre	Théâtre du Bic
Rivière-du-Loup	6 novembre	Hôtel Lévesque
Kamouraska	7 novembre	Salle communautaire
Saint-Irénée	12 novembre	Domaine Forget
Les Escoumins	13 novembre	Centre multifonctionnel

3.2 Activités de communications

Plusieurs actions ont été réalisées entre le 21 octobre et le 13 décembre afin de faire la promotion des consultations publiques et de favoriser la participation autant en ligne qu'en personne.

Actions médiatiques

Les actions de communication initiées par l'équipe du parc marin ont généré une bonne attention médiatique à l'échelle nationale et régionale. Un communiqué de presse a été publié le 21 octobre afin d'annoncer le lancement des consultations publiques. Une invitation a été envoyée aux médias régionaux du Bas-Saint-Laurent, de Charlevoix et de la Côte-Nord avant les événements consultatifs. À la suite de ces actions médiatiques, 34 articles ou reportages télé et radio ont été réalisés.

Page Facebook du parc marin

Les **8** publications qui ont été réalisées en lien avec les consultations publiques ont totalisé près de **22 000** vues. Elles ont fait l'objet de **153** partages.

Les **5** événements Facebook créés pour publiciser les événements consultatifs dans les communautés riveraines ont été vus 194 366 fois et ont été partagés 62 fois.

Affichage

Afin de promouvoir les événements consultatifs, **400** affiches ont été distribuées dans différents lieux fréquentés par les communautés riveraines concernées par le projet.

Invitations personnalisées

Les parties prenantes qui ont participé aux consultations ciblées entre l'automne 2023 et l'été 2024 ont reçu un courriel personnalisé pour les informer du début des consultations publiques et les inviter à y participer. Une centaine de ces organisations ont reçu une trousse de promotion comprenant des textes ainsi que des images afin de diffuser l'information sur les consultations publiques dans leurs canaux de communication.

Publicité

Une campagne publicitaire qui se déclinait en deux temps a été réalisée pour faire la promotion des consultations publiques.

1 Du 21 octobre au 13 novembre : la première partie de la campagne ciblait les régions où avaient lieu les événements consultatifs.

L'objectif principal était de générer la participation des communautés riveraines du projet. Les publicités ont été diffusées dans les médias traditionnels, comme les journaux régionaux, la radio locale et le publipostage, ainsi que sur les plateformes numériques.

2 Du 14 novembre au 13 décembre : la seconde partie de la campagne incitait la population à donner son avis en ligne. Les lieux visés ont été élargis par rapport à la première portion de campagne afin d'atteindre un plus grand nombre de personnes intéressées par le projet. Ce volet de la campagne s'est déroulé entièrement sur les plateformes numériques.



3.3 Qui s'est exprimé

Au terme des 8 semaines durant lesquelles se sont déroulées les consultations publiques, 776 sondages ont été complétés et 45 mémoires ont été déposés.

3.3.1 Sondage

Provenance des répondants

La quasi-totalité des répondants au sondage, soit près de 96 %, provient du Québec. Un peu moins de la moitié des répondants habite une des MRC concernées par le projet d'agrandissement (tableau 2). Les 3 MRC de la rive nord de l'estuaire totalisent 14 % des répondants, alors que les 5 MRC de la rive sud de l'estuaire comptent pour 28 % des répondants. C'est dans la MRC de Kamouraska qu'on compte le plus grand nombre de participants au sondage.

Tableau 2. Lieu de résidence des répondants

Lieu de résidence		Nombre de répondants
Ailleurs au Canada		19
Ailleurs au Québec		413
Rive nord de l'estuaire	MRC de Charlevoix	38
	MRC de Charlevoix-Est	34
	MRC de La Haute-Côte-Nord	40
Rive sud de l'estuaire	MRC de l'Islet	10
	MRC de Kamouraska	102
	MRC de Rimouski-Neigette	51
	MRC de Rivière-du-Loup	34
	MRC Les Basques	22
Préfère ne pas répondre		13
Total		776

Âge des répondants

La figure 1 représente l'âge des répondants du sondage en pourcentage relatif. Près de 80 % des répondants sont âgés de 31 à 70 ans.

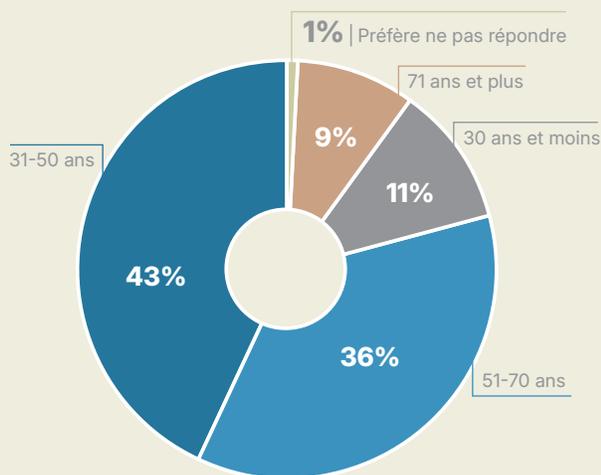


Figure 1. Âge des répondants

Fréquentation du territoire proposé

La figure 2 montre qu'un peu plus de 90 % des répondants du sondage fréquentent occasionnellement ou régulièrement le territoire proposé pour l'agrandissement du parc marin.

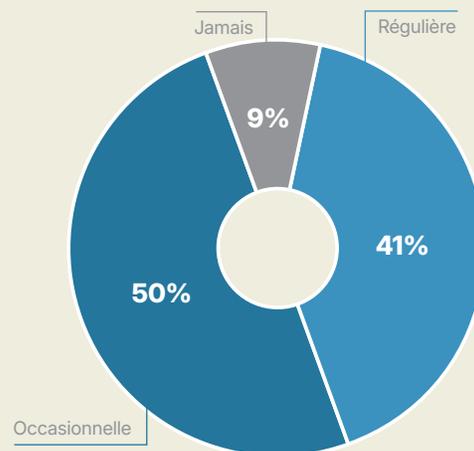


Figure 2. Fréquentation du territoire proposé

3.3.2 Mémoires

Des 45 mémoires reçus, 13 ont été déposés à titre personnel et 32 organisations issues de différents domaines ont exprimé leur avis sur le projet (figure 3). La liste est présentée à l'annexe 1 du présent rapport.

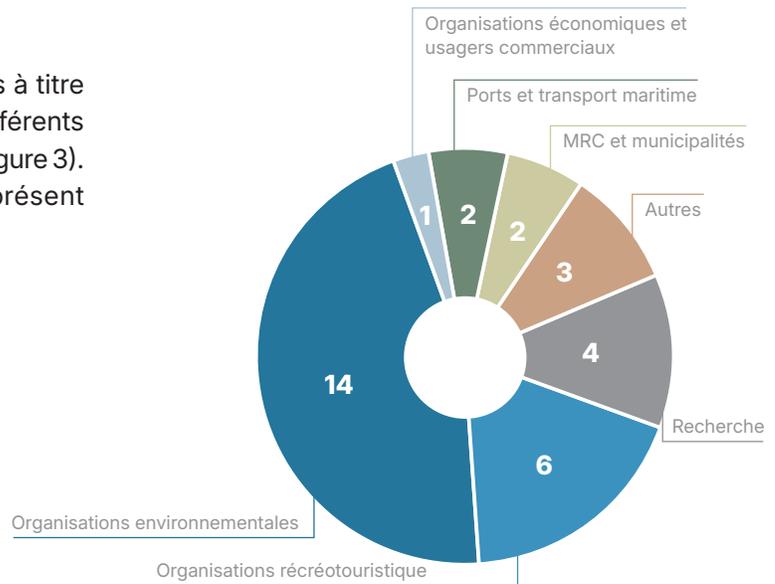


Figure 3. Provenance des mémoires

3.3.3 Événements consultatifs

Les kiosques présentés lors des cinq événements consultatifs ont permis à 346 personnes d'en apprendre davantage sur le projet d'agrandissement et le parc marin actuel. Les séances d'information qui suivaient les kiosques ont attiré 229 personnes (tableau 3). Durant les séances, 120 questions et commentaires ont été adressés aux personnes-ressources du parc marin.

Tableau 3. Participation aux événements

Municipalité	Nombre de personnes (kiosques)	Nombre de personnes (séance)	Nombre d'interventions (séance)
Rimouski (Le Bic)	75	55	28
Rivière-du-Loup	52	28	21
Kamouraska	81	48	31
Saint-Irénée	65	44	15
Les Escoumins	73	54	25
Total	346	229	120



© J.-F. Desgagnés

4

Ce que nous avons entendu

La présente section résume les avis recueillis dans les sondages et les mémoires, ainsi que les opinions entendues lors des cinq séances d'information. Puisque la participation aux consultations publiques était volontaire, les résultats ont été analysés selon une approche principalement qualitative.

4.1 Protection de l'estuaire du Saint-Laurent

Les avis recueillis démontrent une très forte adhésion à l'idée de mieux protéger l'estuaire du Saint-Laurent (figure 4). Les qualificatifs tels que « essentiel », « prioritaire », « primordial », « urgent » et « important » sont fréquemment utilisés par les participants. Plusieurs perçoivent dans le projet d'agrandissement un héritage pour les générations futures, et de nombreux commentaires traduisent un sentiment de fierté et un attachement au fleuve. Certains avancent qu'il fait partie de l'identité québécoise et canadienne, alors que d'autres s'appuient sur le caractère unique du territoire.

De nombreux participants sont favorables à l'idée de protéger davantage l'estuaire pour sa richesse, sa faune et sa flore variées, ainsi que pour la beauté de ses paysages. Le privilège d'y voir évoluer les mammifères marins, notamment le béluga, est fréquemment mentionné. Certains soulignent l'importance des milieux côtiers. Plusieurs participants évoquent la fragilité de l'estuaire pour justifier la nécessité de mieux le protéger, soulignant au passage les pressions auxquelles il est exposé.

De nombreux commentaires font référence aux changements climatiques et à leurs effets (réchauffement des eaux, manque d'oxygène, perte de biodiversité, etc.). Le caractère irréversible de la perte d'espèces est également mentionné à quelques reprises. Certains déplorent les effets directs des activités humaines sur les écosystèmes, comme le développement industriel

et le trafic maritime. Protéger une plus grande partie de l'estuaire permettrait d'assurer la réalisation de certains projets en prenant davantage en compte les principes du développement durable. Enfin, certains participants soulignent que la protection d'une plus grande partie de l'estuaire permettrait de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux pour la conservation des milieux marins.

Nous avons posé la question suivante aux participants du sondage : **« Est-ce qu'il vous semble important de protéger une plus grande partie de l'estuaire du Saint-Laurent ? »**

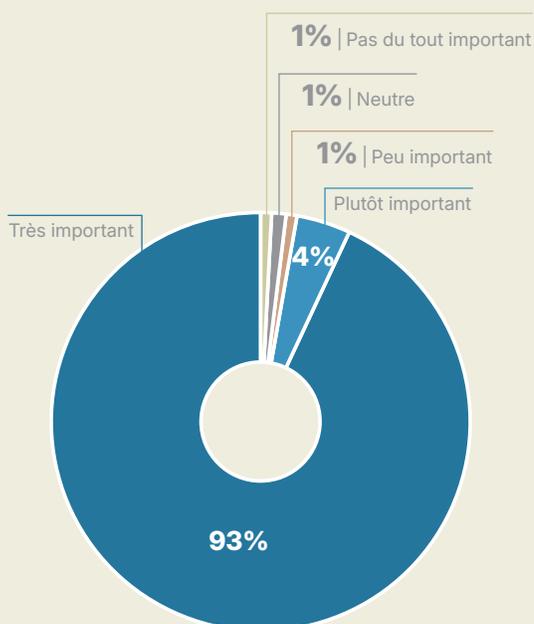


Figure 4. Importance accordée à la protection de l'estuaire du Saint-Laurent par les 776 répondants du sondage

4.2 Territoire proposé

Les consultations publiques ont permis de constater une très forte adhésion au territoire proposé (figure 5). La vaste majorité des participants approuve la proposition. Plusieurs d'entre eux se disent heureux que le territoire proposé relie enfin les deux rives de l'estuaire. Le fait que la proposition couvre l'ensemble de l'habitat essentiel du béluga suscite l'appui des participants. Un témoignage met en lumière la pertinence d'inclure le chenal sud de l'île Verte.

Si plusieurs commentaires suggèrent un territoire plus grand que celui proposé, d'autres, moins nombreux, demandent le retrait de certains secteurs.

Demandes d'ajouts au territoire proposé

Des participants, notamment des organismes environnementaux de la rive sud de l'estuaire, suggèrent que le territoire proposé s'étende davantage vers l'aval, jusqu'à Pointe-au-Père. Les arguments les plus souvent évoqués font état des richesses du littoral (présence d'herbiers de zostères, de zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), de réserves nationales de faune, d'espèces en péril, etc.) et des pressions auxquelles les milieux littoraux sont exposés. On fait également valoir Rimouski comme technopole des sciences marines.

Sur la rive nord de l'estuaire, également en aval, certains participants suggèrent que l'agrandissement s'étende jusqu'à Portneuf-sur-Mer, de façon à inclure l'embouchure de la rivière du même nom et le banc de Portneuf, notamment en raison de la faune aviaire variée et abondante qui s'y trouve. La présence d'une ZICO motive une organisation à proposer d'agrandir le parc marin jusqu'à Forestville.

Nous avons posé la question suivante aux participants du sondage : **« Quel est votre niveau d'enthousiasme en ce qui concerne le territoire proposé pour l'agrandissement du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent? »**

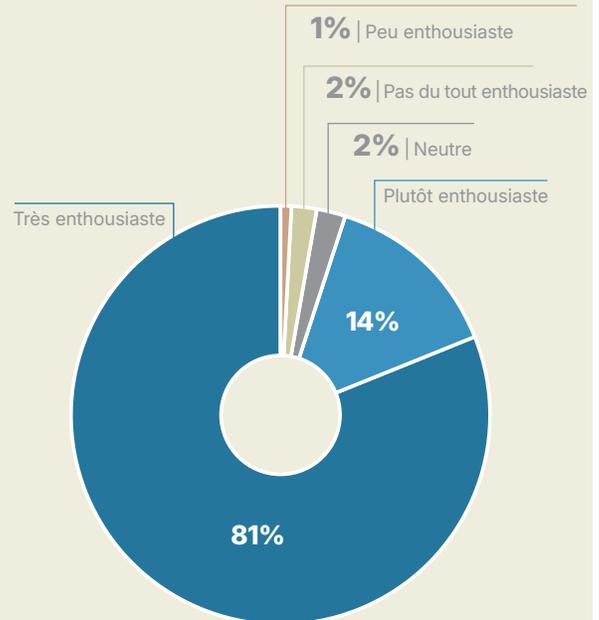


Figure 5. Niveau d'enthousiasme des répondants du sondage en lien avec le territoire proposé pour l'agrandissement du parc marin

En amont, sur la rive sud de l'estuaire, il est suggéré d'étendre la portée de l'agrandissement jusqu'à la municipalité de L'Islet afin d'inclure l'ensemble du littoral de la MRC du même nom. La présence de marais à scirpe et du Musée maritime du Québec est évoquée pour justifier cet ajout.

Des organismes environnementaux souhaitent que l'agrandissement inclue l'habitat important du béluga, plutôt que son habitat essentiel. À défaut de l'inclure, l'une de ces organisations demande de présenter un plan visant à agrandir à nouveau le parc marin dans un court délai. Une autre insiste pour que le territoire de l'habitat important du béluga qui ne serait pas couvert par l'agrandissement puisse bénéficier de mesures de conservation légales et adaptées.

Inclure l'amont du fjord dans l'agrandissement fait l'objet de quelques suggestions. On évoque notamment la présence de proies du béluga et le développement industriel. Des commentaires suggèrent d'inclure l'ensemble du milieu marin de Charlevoix et la partie marine du parc national du Bic. Certains proposent d'inclure l'île aux Grues, l'île d'Orléans ou encore les îles de Boucherville. D'autres étendraient le parc marin jusqu'à Pessamit, Anticosti-Mingan, Métis-sur-Mer, ou encore couvriraient l'ensemble des réserves de territoires aux fins d'aire protégée marines. Parmi les autres suggestions, quelques participants indiquent que l'ensemble du fleuve devrait être protégé. Certains demandent l'inclusion des ports, des marinas et des propriétés privées dans le projet.

Demands de retrait du territoire proposé

Du côté de Kamouraska, quelques participants demandent l'exclusion d'une bande d'eau peu profonde le long de la rive sud de l'estuaire afin de maintenir les usages récréatifs, comme la motomarine, le drone et les sports nautiques de traction motorisés. L'absence de bélugas dans cette partie du territoire est évoquée. En outre, des participants demandent d'exclure du territoire des éléments précis, comme les chantiers maritimes, l'île aux Pommes et les aboiteaux. Un enjeu de délimitation de la ligne des hautes eaux est évoqué à Saint-André-de-Kamouraska. Enfin, un commentaire laissait entendre que le parc marin ne devrait pas être agrandi en amont du cap à l'Aigle.

4.3 Bénéfices attendus

De façon générale, le projet d'agrandissement du parc marin évoque chez les participants un large éventail d'avantages (figure 6). Questionnés sur le sujet dans le cadre du sondage, ils ont majoritairement identifié les trois bénéfices attendus suivants comme étant les plus importants :

1. la protection de l'ensemble de l'habitat essentiel du béluga;
2. une meilleure protection des écosystèmes;
3. la réduction du dérangement des mammifères marins.

De nombreux répondants au sondage ont souligné que tous les choix de réponse étaient pertinents. Quelques répondants sont d'avis que le projet ne générerait aucun bénéfice important.

Nous avons posé la question suivante aux participants du sondage : « Parmi les éléments ci-dessous, quels sont les avantages potentiels de l'agrandissement du parc marin qui comptent le plus pour vous? » Les participants pouvaient cocher jusqu'à trois réponses.

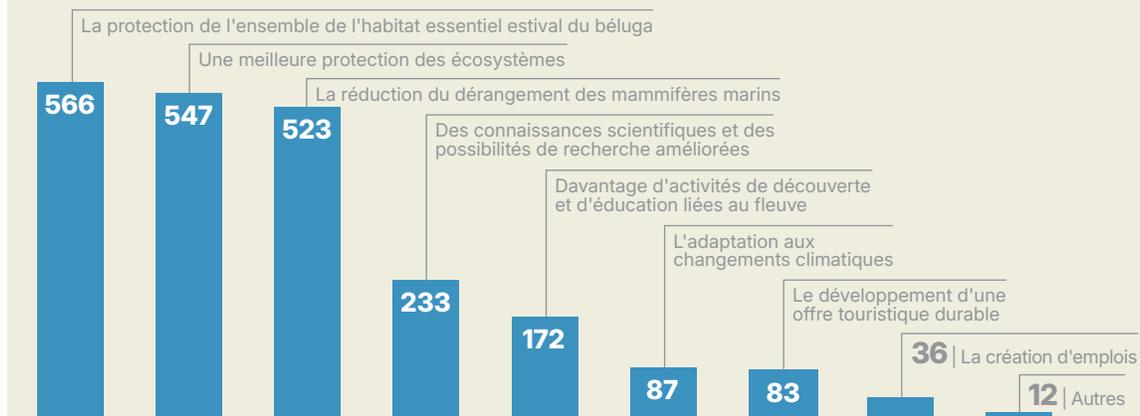


Figure 6. Nombre de votes pour chaque avantage potentiel listé dans le sondage

4.4 Engagements des gestionnaires du parc marin

Dans le cadre du projet d'agrandissement du parc marin, les gestionnaires de ce dernier ont pris cinq engagements qui s'inscrivent dans la continuité de la gestion actuelle de l'aire marine protégée. Les avis reçus touchant ces thématiques ont été regroupés dans cette section.

4.4.1 Mieux connaître pour mieux protéger

Le projet est considéré comme une occasion d'améliorer les connaissances scientifiques et les possibilités de recherche, mais aussi de soutenir celle qui a déjà lieu dans le fjord du Saguenay et dans l'estuaire du Saint-Laurent. On mentionne qu'il faut protéger cet environnement à l'aide des meilleures données scientifiques disponibles et que la recherche doit porter sur l'ensemble des écosystèmes marins et de ses espèces. Des organismes qui font de la recherche dans le parc marin actuel souhaitent poursuivre leurs efforts pour combler le manque de connaissances, notamment dans le fjord du Saguenay. Une personne souhaite que les méthodes de recherches utilisées soient non létales et compatissantes.

De nombreuses suggestions sont faites concernant des connaissances à acquérir sur le territoire proposé:

- béluga (biologie, écologie, habitat, menaces, réponse aux changements climatiques);
- oiseaux (suivis de l'abondance, aires de fréquentation);
- changements climatiques;
- écosystèmes sous-marins;
- qualité de l'eau dans l'estuaire et aux embouchures des rivières;
- cycle des proies (qualité et quantité);
- espèces exotiques envahissantes;
- écosystèmes côtiers (coincement côtier, suivi de l'érosion, conservation et rétablissement des sites);

- cueillette de plantes du littoral (état de situation et répercussions);
- algues nuisibles;
- vestiges subaquatiques;
- dynamique sédimentaire dans les ports et leurs entrées.

Des participants estiment que certaines de ces suggestions devraient être intégrées au programme de surveillance du parc marin en tant qu'indicateurs. En tant que bio-indicateur, il est aussi mentionné que le petit rorqual devrait faire partie de ce programme. On suggère de considérer davantage d'espèces à statut précaire dans les suivis du parc marin. Quelques personnes aimeraient également voir des suivis d'indicateurs socioéconomiques et culturels, ainsi que de durabilité sociale, pour améliorer la compréhension de ce type de bénéfices engendrés par le parc marin.

Lorsque nous avons demandé aux répondants du sondage de classer en ordre d'importance les engagements proposés, *Mieux connaître pour mieux protéger* a été ciblé comme l'engagement le plus important par 77 % des répondants, tandis que 12 % d'entre eux l'ont classé en deuxième position.

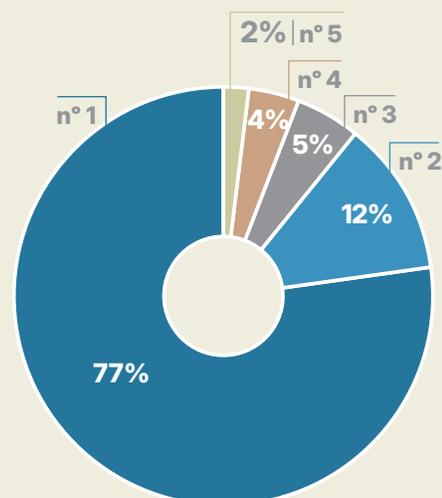


Figure 7. Résultats de la priorisation de l'engagement *Mieux connaître pour mieux protéger* dans le sondage

De nombreux participants sont d'avis qu'il est primordial d'établir des partenariats et de collaborer avec d'autres acteurs pour acquérir des connaissances, mais aussi pour exploiter les données déjà existantes. Ces partenariats amélioreraient la compréhension des enjeux propres au territoire et permettraient de mieux cibler les actions de conservation à mettre en place. Ils estiment que les gestionnaires du parc marin devraient travailler étroitement avec des partenaires régionaux pour adopter les meilleures pratiques pour la préservation des habitats marins, tout en s'assurant d'un équilibre entre la viabilité écologique à long terme du parc marin et l'accès public à ce dernier. On mentionne qu'il sera important d'analyser le travail scientifique et de sensibilisation déjà existant dans le nouveau territoire pour ne pas dédoubler les actions, pour optimiser les ressources et pour éviter de trop solliciter les usagers. Il est aussi suggéré de mettre en valeur la science citoyenne pour permettre aux visiteurs et aux membres de la communauté de participer au suivi de la biodiversité.

Finalement, plusieurs participants ont exprimé le souhait que les données colligées par les questionnaires du parc marin et leurs partenaires, incluant celles concernant les retombées sociales, soient disponibles et accessibles pour le public, notamment sur le site web du parc marin ou par l'entremise d'un partenaire. À leurs yeux, cette plus grande transparence serait une façon de s'informer et d'évaluer l'efficacité des mesures de conservation, en plus de permettre de faire rayonner les projets en cours.

4.4.2 Agir en concertation

Bon nombre de participants jugent que plus il y aura de parties prenantes sollicitées par les questionnaires du parc marin, plus les résultats de la concertation seront intéressants. Des suggestions concernant les groupes ou les organismes avec qui les gestionnaires devraient collaborer sont émises. Selon eux, la concertation doit se faire avec tous les ordres de gouvernement, particulièrement les ministères et organismes qui exercent des responsabilités sur le territoire, puisque des enjeux importants, comme la pêche, le transport maritime et les eaux usées, relèvent d'autres ministères et organismes que ceux impliqués dans la gestion du parc marin.

Les attentes concernant les effets de cette concertation sont une mobilisation élargie, un meilleur partage des responsabilités entre les acteurs, une maximisation des retombées positives du projet, une harmonisation des messages aux différentes catégories d'usagers ainsi qu'un renforcement des liens entre la conservation et le développement économique, tout en répondant aux besoins des populations locales. Un participant doute toutefois que la recherche de consensus soit le moyen le plus efficace pour mieux protéger le fleuve.

Des organismes ont témoigné de leur intérêt à participer à certaines étapes futures du projet, comme l'établissement d'un plan de zonage, la révision du plan directeur, le développement de nouvelles mesures volontaires et la protection des milieux sensibles. Plusieurs personnes soulignent l'importance d'inclure les riverains dans les discussions, notamment en ce qui concerne l'accès au fleuve.

Lorsque nous avons demandé aux répondants du sondage de classer en ordre d'importance les engagements proposés, *Agir en concertation* a été classé en 2^e position par 45 % d'entre eux.

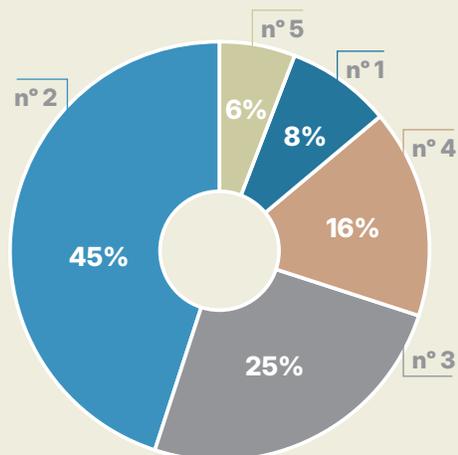


Figure 8. Résultats de la priorisation de l'engagement *Agir en concertation* dans le sondage

4.4.3 Favoriser les partenariats

Les participants souhaitent que l'approche actuelle de partenariats du parc marin se poursuive et ils jugent qu'il faut profiter de l'agrandissement pour en développer de nouveaux. De nombreuses organisations sont suggérées pour agir à titre de partenaires du parc marin, que ce soit dans le cadre du Réseau Découverte ou pour une autre forme de partenariat. Les partenaires suggérés œuvrent dans différents domaines qui vont de la recherche scientifique au tourisme, en passant par l'interprétation des milieux naturel et culturel, la conservation et la sensibilisation du public. Quelques participants mentionnent l'importance de travailler de concert avec les Premières Nations. Il est aussi suggéré de créer des partenariats avec les écoles pour faire découvrir aux jeunes les écosystèmes de l'estuaire.

Parmi les organisations qui désirent être partenaires, voici quelques exemples de façons dont elles aimeraient contribuer :

- favoriser l'implication citoyenne dans la protection de l'estuaire et son littoral par des programmes de science citoyenne;
- offrir de l'accompagnement et du financement aux entreprises locales dans l'adaptation de leurs activités pour les harmoniser avec les objectifs du parc marin et afin qu'elles puissent intégrer le Réseau Découverte;
- mettre à disposition des lieux ou des infrastructures pour l'équipe du parc marin ou pour les visiteurs;
- installer et entretenir des infrastructures pour la recherche et la conservation;
- agir comme point de contact avec la population locale pour des consultations concernant le parc marin;
- organiser des conférences, des ateliers, des formations ou des activités de réseautage pour les acteurs locaux.

Les participants voient plusieurs avantages pour les gestionnaires du parc marin à établir des partenariats. L'ancrage dans les communautés riveraines permettrait d'impliquer activement ces dernières, ce qui contribuerait à l'adhésion au projet et à son implantation réussie. De plus, les champs d'activités variés des partenaires potentiels attireraient un public diversifié. En échange, certains de ces organismes espèrent que devenir partenaires du parc marin leur permettra d'augmenter leur visibilité, d'optimiser leurs ressources humaines et financières, de pérenniser leurs activités et de renforcer certaines de leurs initiatives, par exemple en organisant des activités ou des événements conjoints.

Lorsque nous avons demandé aux répondants du sondage de classer en ordre d'importance les engagements proposés, *Favoriser les partenariats* a été classé en 3^e position par 32 % des répondants du sondage. Il a également été classé fréquemment en 4^e et 5^e position.

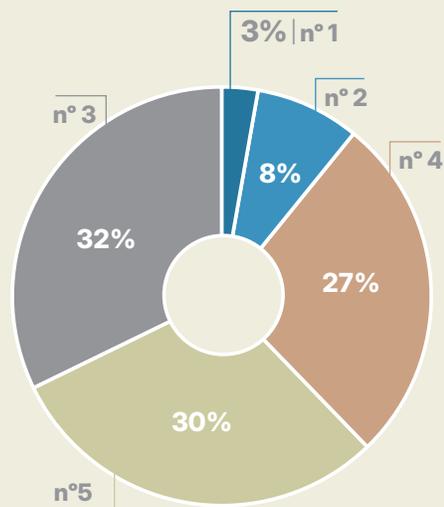


Figure 9. Résultats de la priorisation de l'engagement *Favoriser les partenariats* dans le sondage

4.4.4 Être présent auprès des communautés riveraines

La présence de l'équipe du parc marin auprès des communautés riveraines est jugée essentielle à une démarche d'éducation et de communication efficace. Elle passe notamment par une présence physique sur la rive sud de l'estuaire. À cet égard, l'Escale maritime, à Trois-Pistoles, suggère d'accueillir dans ses locaux la future équipe du parc marin.

Il est souhaité que le développement d'activités dans le parc marin agrandi se fasse en partenariat avec les communautés qui le jouxtent pour mettre en valeur les initiatives locales et régionales déjà existantes. Une personne souligne que le parc marin devrait contribuer à la santé physique et mentale de ces communautés. On suggère que les gestionnaires du parc marin créent une charte d'engagement destinée aux municipalités adjacentes au parc marin agrandi.

Les participants recommandent de tenir les communautés riveraines impliquées dans les activités en lien avec le parc marin. Ils veulent aussi qu'elles soient informées, notamment sur l'état des écosystèmes du parc marin et l'efficacité des mesures de conservation. Des participants sont d'avis que les données recueillies par le parc marin et les outils que ce dernier élabore devraient être utilisés pour appuyer les besoins des communautés.

Finalement, une personne rappelle que ces communautés sont aux premières loges pour témoigner des comportements néfastes pour l'environnement ou la quiétude des riverains sur le territoire du parc marin, ce qui en fait des alliés précieux.

Lorsque nous avons demandé aux répondants du sondage de classer en ordre d'importance les engagements proposés, *Être présent auprès des communautés riveraines* a été classé en 4^e position par 37 % des répondants du sondage. Cet engagement a récolté un pourcentage élevé de votes en 2^e, 3^e et 5^e positions.

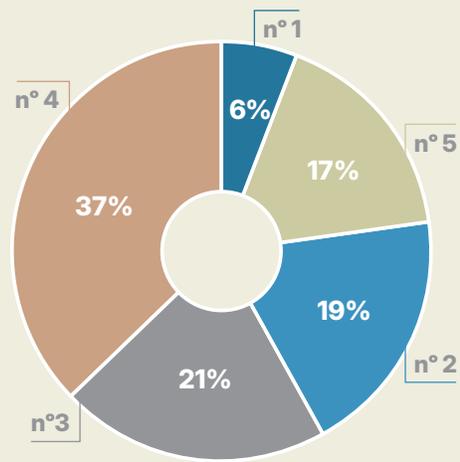
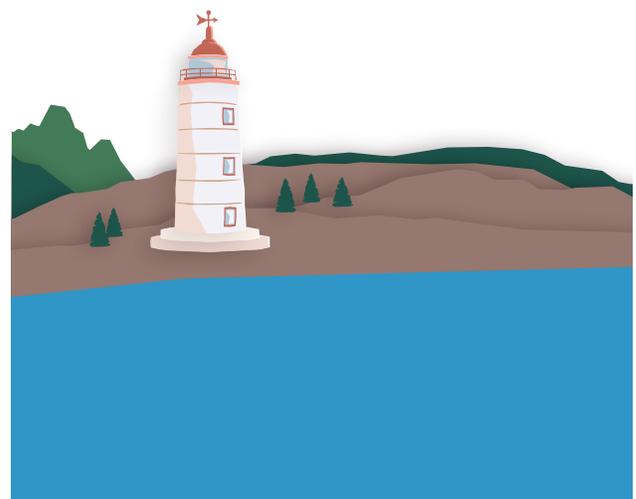


Figure 10. Résultats de la priorisation de l'engagement *Être présent auprès des communautés riveraines* dans le sondage



4.4.5 Impliquer plus de représentants dans la gouvernance

De nombreux intervenants considèrent que le mode de gouvernance du parc marin est unique et qu'il doit être maintenu. Ils soulignent également le rôle essentiel du comité de coordination pour inclure les acteurs régionaux dans la gestion. Concernant les gestionnaires du parc marin, une personne souhaite qu'ils puissent réduire les formalités administratives afin de prendre les meilleures décisions pour prioriser l'intégrité écologique du parc marin.

La majorité des commentaires reçus vise la composition du comité de coordination qui doit être adaptée pour refléter le territoire de l'agrandissement. Cela contribuerait à renforcer le sentiment d'appartenance des communautés locales et leur engagement envers la mission du parc, tout en conservant une structure efficace. On souligne l'importance d'impliquer dans ce comité des acteurs aux missions diverses, tout comme celle de tenir compte des initiatives de concertation déjà existantes afin d'éviter les doublons.

Selon les suggestions reçues, les secteurs et groupes suivants devraient être représentés dans la gouvernance du parc marin, par exemple en siégeant au comité de coordination :

- les Premières Nations;
- les pêcheurs commerciaux;
- le secteur des activités portuaires;
- les usagers du milieu;
- les riverains;
- les groupes environnementaux et les organismes de conservation;
- les organisations communautaires;
- les organismes qui possèdent et assurent la gestion d'îles dans l'estuaire;
- le secteur des sciences sociales;
- des scientifiques privés et indépendants;
- des jeunes.

On suggère aussi que les ministères et organismes qui exercent des responsabilités sur le territoire soient invités à certaines rencontres du comité de coordination pour traiter des sujets qui les concernent.

Finalement, quelques participants demandent plus de transparence relativement à la gestion du parc marin et aimeraient que les discussions des différents comités et les mesures qui découlent de ces discussions soient davantage diffusées.

Lorsque nous avons demandé aux répondants du sondage de classer en ordre d'importance les engagements proposés, *Impliquer plus de représentants dans la gouvernance* a été classé en 5^e position par 44 % des répondants du sondage. La plus grande part des autres votes étant répartie à peu près également entre les 2^e, 3^e et 4^e positions.

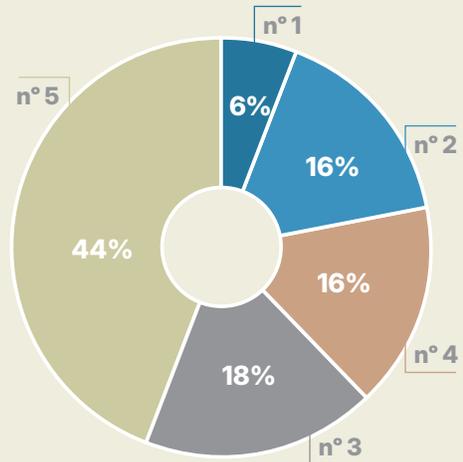


Figure 11. Résultats de la priorisation de l'engagement *Impliquer plus de représentants dans la gouvernance* dans le sondage

4.5 Milieux naturel et culturel

L'attachement des participants au territoire proposé pour l'agrandissement est palpable dans les avis reçus qui concernent les milieux naturel et culturel. Le projet est vu comme un moyen de protéger la faune, les milieux côtiers et des éléments culturels valorisés par les participants. Ces derniers ont de nombreuses préoccupations concernant le milieu naturel, et tout autant de suggestions pour renforcer la protection des écosystèmes et de leurs composantes dans un parc marin agrandi.

4.5.1 Conservation

Pour plusieurs participants, le projet est une occasion de protéger à la fois de riches écosystèmes et des espèces précises. L'agrandissement permettrait de mettre en œuvre des mesures de conservation sur un territoire plus cohérent avec le cycle de vie des espèces que l'estuaire abrite. Il est suggéré que le parc marin ne mise pas seulement sur le milieu marin ou la protection d'espèces en particulier, mais plutôt sur la valeur écologique et culturelle de l'ensemble du territoire.

Bon nombre de participants mentionnent l'importance de l'adaptation aux changements climatiques et de leur prise en compte dans les mesures de conservation. Un organisme rappelle qu'il est essentiel pour le parc marin d'effectuer un suivi de l'efficacité de ces mesures afin d'atteindre les objectifs de conservation.

Quelques organismes plaident pour une gestion intégrée des zones côtières. Ils mentionnent l'importance de la connectivité écologique et le besoin d'arrimer les démarches de conservation entre le parc marin et les écosystèmes terrestres. Ils souhaitent que le parc marin prenne en compte les systèmes côtiers et les milieux insulaires dans les actions à mettre en place, et qu'il s'associe à des partenaires pour le développement d'un réseau d'aires protégées terrestres le long de ses rives. À ce propos, un organisme est d'avis que le projet pourrait avoir un effet d'entraînement pour stimuler la conservation des milieux naturels privés à proximité de l'agrandissement. Afin de limiter le développement côtier, il est aussi suggéré d'ajouter des bandes riveraines de protection.



© J. Praud | Haute-Côte-Nord

Selon un avis reçu, les gestionnaires du parc marin devraient aussi soutenir les autres actions qui visent à protéger le Saint-Laurent, comme le renouvellement du prochain Plan d'action Saint-Laurent et d'autres initiatives de planification spatiale maritime.

4.5.2 Qualité de l'eau

De nombreuses inquiétudes ont été exprimées concernant la qualité de l'eau dans le territoire proposé. Elles sont principalement en lien avec les rejets d'eaux usées, la présence de microplastiques et de macroplastiques, et les intrants en provenance des champs agricoles. Certains aimeraient une réglementation plus stricte pour encadrer ces éléments afin de diminuer la pollution dans le Saint-Laurent. D'autres voudraient que les gestionnaires du parc marin contribuent directement, par exemple en élaborant un plan d'action pour nettoyer la pollution plastique ou en contribuant à l'amélioration du traitement des eaux usées municipales.

Certains participants invitent les gouvernements à offrir une meilleure protection à l'estuaire en agissant notamment sur les grands lacs, l'industrie et les grandes villes situées en amont de l'estuaire. Un commentaire souligne à cet effet que, plutôt que d'émettre des restrictions aux plaisanciers, il faut s'attaquer aux sources principales de pollution.

4.5.3 Mammifères marins

De nombreux participants témoignent de leur attachement envers les mammifères marins du Saint-Laurent et désirent que l'agrandissement permette de les protéger en diminuant le dérangement grandissant auquel ils font face. En plus de leur valeur intrinsèque, la contribution des mammifères marins à l'écosystème est évoquée comme raison pour les protéger. Une personne explique qu'elle voit ce projet comme une occasion de réparer les erreurs du passé, qui ont mis une énorme pression sur la population de bélugas. Une autre exprime le souhait que le parc marin devienne un exemple mondial pour inciter les autres pays à protéger les mammifères marins.

Pour plusieurs, l'état actuel de la population de bélugas et de mammifères marins en général appelle des actions de protection, et ce, pour toutes les étapes de leur cycle de vie. Les principales menaces identifiées sont le dérangement, la pollution sonore, les collisions, les changements climatiques, la pollution et les activités industrielles (dragage et construction de ports commerciaux). Une personne estime qu'il est plus important de diminuer le dérangement des mammifères marins que de favoriser l'industrie touristique en mer et que la protection prime sur l'expérience client. Selon un commentaire reçu, les mesures visant la protection du béluga peuvent constituer un obstacle à la mise en valeur du territoire.



Quelques participants font part de leurs observations concernant les changements historiques de fréquentation de certains secteurs par les bélugas et d'autres mammifères marins. Par exemple, de plus en plus de cétacés remonteraient l'estuaire, et de plus en plus de phoques seraient présents sur les îles entre Saint-André-de-Kamouraska et Rivière-Ouelle.

4.5.4 Poissons, oiseaux et invertébrés

Plusieurs participants se réjouissent du fait que l'agrandissement, même en visant prioritairement la protection des mammifères marins, engendrera des bénéfices pour une foule d'autres espèces primordiales à la santé de l'écosystème, comme les espèces proies des mammifères marins, les oiseaux marins et les espèces benthiques. L'interconnexion entre les espèces et l'importance du rôle de chacune sont mentionnées à plusieurs reprises. Le projet permettrait plus précisément de

protéger l'habitat de poissons en situation précaire, d'espèces proies, comme le capelan ou le hareng atlantique, et d'espèces anadromes ou catadromes (saumon, anguille d'Amérique, etc.).

Plusieurs personnes et organismes mettent l'accent sur le fait que l'agrandissement protégerait des zones cruciales pour les oiseaux, dont certaines espèces en situation précaire. Ils voient positivement l'inclusion dans le projet de plusieurs ZICO, qui n'ont présentement pas de statut légal.

4.5.5 Milieux côtiers

Plusieurs participants mentionnent l'importance des zones côtières herbacées dans l'adaptation aux changements climatiques, notamment pour abriter et alimenter plusieurs espèces, et en raison des nombreux services écosystémiques qu'elles rendent. Ils font état de la grande diversité végétale de ces zones, de leur sensibilité et des menaces



© T. Cadilhac | Bécasseau semipalmé

principales auxquelles elles font face, notamment l'érosion, les espèces exotiques envahissantes, le passage de véhicules tout-terrain, la cueillette de plantes de même que le développement industriel, touristique et résidentiel. De nombreux commentaires soulignent l'importance de protéger ces milieux et, à ce titre, appuient le projet d'agrandissement, qui a le potentiel de contribuer au maintien des écosystèmes côtiers en sensibilisant le public et en investissant dans la recherche.

D'autres aimeraient qu'en plus de les protéger, le parc marin contribue à leur restauration. Un commentaire souligne que les milieux côtiers de Kamouraska sont déjà protégés par les agriculteurs, les pêcheurs, les résidents et les usagers, qui connaissent leur importance. Une personne se questionne sur les efforts qui seront déployés pour lutter contre la pollution des berges dans le parc marin agrandi. Pour un autre participant, le parc marin aura des défis importants en zone côtière urbaine, évoquant que des choix devront parfois être faits entre la conservation et les priorités des municipalités.

4.5.6 Milieu culturel

Quelques participants souhaitent que l'agrandissement soit une occasion de mettre en valeur la richesse culturelle du territoire, l'histoire des humains qui l'ont habité et les vestiges qu'ont laissés leurs activités. Il est aussi suggéré que des toponymes autochtones soient intégrés dans le parc marin agrandi. Une mise en valeur du patrimoine maritime est également souhaitée, en partenariat avec des organismes qui poursuivent déjà cette mission. Des suggestions de mise en valeur mentionnent aussi l'industrie du foin de mer, les aboiteaux pour l'agriculture, le prélèvement de duvet d'eider et la pêche à la fascine. Concernant cette dernière, l'agrandissement est vu comme une occasion unique de la protéger et de la mettre en valeur en tant qu'atout touristique, culturel et identitaire.

Un organisme mentionne le fort potentiel de découverte de vestiges subaquatiques, puisque certaines épaves sont présentes dans le territoire

proposé. Il recommande de mettre en œuvre des mesures pour identifier, protéger et valoriser ces vestiges.

Enfin, une personne aimerait que le mandat du parc marin vise l'utilisation du territoire à des fins culturelles, en plus des fins éducatives, récréatives et scientifiques déjà visées.

4.6 Utilisation du territoire

L'estuaire du Saint-Laurent est utilisé par de nombreux usagers, que ce soit pour des activités récréatives, touristiques, commerciales ou industrielles. Ces usagers se sont exprimés pendant les consultations publiques pour témoigner de leurs attentes, de leurs souhaits et de leurs préoccupations concernant le projet.

4.6.1 Accès au fleuve

Plusieurs participants jugent important de démocratiser et de faciliter l'accès au fleuve, et ce, pour tous les types d'usagers. Une personne souhaite d'ailleurs que les gestionnaires du parc marin s'engagent à rendre le Saint-Laurent et le fjord plus accessibles aux citoyens, notamment aux jeunes, aux aînés et aux personnes défavorisées. Certains participants considèrent que le maintien des accès publics existants est d'autant plus important qu'une bonne partie du littoral est privée et que le développement récréotouristique menace l'accès gratuit à certains sites. D'autres souhaiteraient que de nouveaux lieux publics soient développés pour l'observation et la randonnée. Une personne suggère de racheter les propriétés privées qui nécessitent des protections et de relocaliser leurs propriétaires. Une autre personne mentionne que l'accès au Saint-Laurent est un privilège et non un droit.

Un participant souhaite qu'il soit possible de débarquer sur les îles de l'estuaire en dehors des périodes de nidification pour de courtes périodes, avec l'obligation de ne laisser aucune trace de son passage.

4.6.2 Activités récréatives

De façon générale, les participants souhaitent que les activités récréatives qui ont lieu sur le territoire puissent être maintenues dans un parc marin agrandi, bien qu'il leur semble nécessaire, dans certains cas, de prévoir des balises pour assurer le maintien des écosystèmes.

Navigation de plaisance et sports nautiques à pagaie

Certains participants estiment que les embarcations à moteur pour la plaisance devraient être interdites dans le parc marin, alors que d'autres jugent qu'il est inutile de réglementer la plaisance, puisque son effet sur l'environnement est anecdotique lorsque comparé avec celui de la marine marchande. En ce qui concerne les activités nautiques non motorisées, la vaste majorité des participants souhaite qu'elles soient maintenues dans l'ensemble du parc marin. Certains rappellent néanmoins que, même sans moteur, ces activités peuvent déranger la faune. Ils suggèrent qu'une certification soit nécessaire pour naviguer dans le parc, ou à tout le moins que les plaisanciers soient formés et sensibilisés. Il est aussi suggéré de solliciter la participation des entreprises de kayak afin qu'elles ne fassent pas la promotion de l'observation des bélugas.

Un participant est préoccupé par le maintien des marinas de la rive sud du fleuve, qui garantissent un accès à l'estuaire, mais qui sont sujettes à l'envasement et requièrent un entretien constant. Une autre personne estime que les gestionnaires du parc marin devraient avoir un droit de veto sur les projets de construction qui ont lieu dans les marinas sur son territoire.

On souligne par ailleurs que les gestionnaires du parc marin devraient appuyer la création de voies d'accès pour les petites embarcations, qui fournissent des occasions d'éducation et de sensibilisation des usagers et minimisent la dégradation de la rive par rapport aux accès non officiels.

Activités de prélèvement

La majorité des participants souhaite que les activités récréatives de prélèvement se poursuivent sur le territoire visé par l'agrandissement, en continuité avec la situation actuelle. Quelques personnes jugent néanmoins que la pêche et la chasse récréatives devraient être interdites dans le parc marin agrandi. À l'opposé, des participants estiment qu'il faut non seulement les autoriser, mais les favoriser. Parallèlement, certains participants craignent que l'agrandissement du parc marin entraîne tôt ou tard des restrictions dans la pratique de leurs activités de chasse, de pêche ou de récolte de mollusques.

Concernant la cueillette de plantes du littoral, des personnes sont inquiètes de l'augmentation de cette activité et de ses répercussions sur les écosystèmes côtiers. Afin d'assurer la pérennité de cette ressource, on recommande de réglementer la cueillette ou de mettre en place une certification ou un code d'éthique pour les cueilleurs. Un organisme recommande de cibler les sites qui subissent le plus de dérangement et de développer des outils et des approches de sensibilisation. On suggère aussi de restaurer le littoral en y incluant des plantes comestibles, créant ainsi des jardins comestibles de bord de mer.

4.6.3 Activités touristiques commerciales

De nombreux participants expriment des inquiétudes concernant les répercussions des excursions guidées sur les mammifères marins. Plusieurs jugent qu'elles devraient être interdites et rappellent qu'il existe bon nombre de sites terrestres permettant d'observer ces animaux à partir de la rive. Sans chercher à les interdire, d'autres croient que les règles qui visent les excursions guidées devraient être resserrées et la surveillance, accrue. Il est aussi suggéré que les bateaux utilisés pour les excursions guidées soient plus respectueux de l'environnement. Afin d'assurer que les excursions aient une composante éducative, une personne estime que c'est à Parcs Canada qu'il revient d'en être responsable.

Les croisières internationales font aussi l'objet de nombreuses critiques. Des participants se disent préoccupés par leur augmentation, par la pollution qu'elles engendrent ainsi que par le dérangement et les risques de collisions avec les baleines. Selon ces participants, les gestionnaires du parc marin devraient pouvoir limiter les bateaux de croisière à l'intérieur du parc marin.

4.6.4 Pêches commerciales

Deux grandes perspectives se dégagent des avis reçus et entendus. D'un côté, plusieurs participants, dont des pêcheurs, sont inquiets des conséquences économiques et sociales que pourrait avoir le projet sur la pêche commerciale. Une personne explique

son inquiétude pour la prospérité des populations qui dépendent de la pêche et désire que le projet serve à soutenir ces dernières si la protection de l'estuaire affecte leurs activités commerciales.

De l'autre côté, de nombreux participants sont préoccupés par la surpêche dans le Saint-Laurent. Ils proposent soit: 1) d'interdire les pratiques les plus dommageables pour l'environnement, notamment le chalutage; 2) de réduire la pêche commerciale, par exemple en fermant certains secteurs plus fréquentés par les mammifères marins ou; 3) d'interdire cette activité dans le parc marin. Dans cette optique, une personne suggère que les organismes de réglementation fédéraux et provinciaux s'unissent pour racheter les pêches commerciales déjà en activité dans le parc marin et interdisent l'installation de nouvelles pêcheries. Un autre participant propose de prévoir de l'aide financière afin d'adapter les engins pour éviter l'empêchement des baleines. Il a aussi été demandé de fournir un rapport illustrant les différentes avancées en lien avec les pratiques de pêche jugées exemplaires.

Au sujet de la pêche à la fascine, les avis reçus sont unanimes sur le fait qu'elle doit être maintenue, voire renforcée et soutenue.

4.6.5 Activités de transport maritime

Pour le transport maritime en général, de nombreux participants appellent à un meilleur contrôle de la voie maritime et à une diminution du nombre d'embarcations qui circulent.



© P.-P. Nadeau | Côte charlevoisienne vue de l'île aux Coudres

Marine marchande

Plusieurs participants soulignent l'importance logistique et économique de la marine marchande et estiment que le transport maritime est nécessaire pour décarboner l'économie et lutter contre les changements climatiques. Ils veulent éviter que des moyens de transport plus polluants soient utilisés en remplacement de la marine marchande. Des participants font le lien entre la consommation de la société et l'augmentation du transport maritime.

Les principales préoccupations ont trait au nombre élevé de navires marchands, à la pollution qu'ils engendrent et à l'incidence de leur bruit et de leur vitesse sur les mammifères marins. Plusieurs désirent voir ces aspects réglementés dans un parc marin agrandi. La nécessité de travailler en concertation avec les parties prenantes pour diminuer le bruit, les collisions et la pollution, en plus de continuer le développement des technologies, est mentionnée à maintes reprises. Enfin, une personne suggère d'analyser si les projets d'énergie éolienne prévus sur la rive sud du fleuve augmenteront le trafic maritime.

Aménagements portuaires

Plusieurs participants aimeraient que les gestionnaires du parc marin aient un droit de regard sur les projets réalisés dans les ports. On souligne que, malgré l'exclusion justifiée de ces infrastructures dans le projet, leur gestion entraînera des répercussions non négligeables sur les écosystèmes du parc marin agrandi. Le respect des objectifs de conservation du parc marin devrait donc être pris en compte dans l'analyse des effets des projets portuaires.

Plusieurs préoccupations sont soulevées relativement au dragage et à ses répercussions sur les mammifères marins, principalement pour les ports de Rivière-du-Loup et de Cacouna. Une personne s'inquiète du niveau de contamination des sédiments de dragage, qui sont relargués dans l'estuaire. Une autre suggère de sensibiliser les gestionnaires, les promoteurs et les travailleurs des chantiers maritimes en amont des projets pour les aider à réduire les répercussions de leurs activités sur les mammifères marins, plutôt que d'avoir uniquement une approche coercitive. Par ailleurs, afin de réduire la circulation routière, il est proposé de rétablir un service de cabotage entre les ports opérationnels de la rive sud de l'estuaire.

Traverses maritimes

Concernant la traverse Baie-Sainte-Catherine-Tadoussac, plusieurs participants souhaitent que les retombées respectives d'un pont et de traversiers soient évaluées et comparées, et que le bruit des traversiers soit réduit. D'autres encore expriment clairement leur désir qu'un pont soit construit pour diminuer le dérangement des mammifères marins. Quelques personnes s'opposent à la relocalisation du terminal sud de la traverse Rivière-du-Loup-Saint-Siméon vers Cacouna, car cela dérangerait les bélugas.

4.7 Outils de conservation

Globalement, les participants revendiquent des mesures concrètes et efficaces afin de protéger le territoire. Certains participants jugent que les outils de conservation proposés sont raisonnables et justifiés. D'autres indiquent qu'ils ne sont pas suffisants pour assurer la protection du territoire et voudraient davantage de restrictions de même que des sanctions plus sévères pour les contrevenants.



Quelques participants voient dans la réglementation des contraintes à la pratique de certaines activités, évoquant une atteinte aux libertés individuelles. Un participant souligne que, si la réglementation fait en sorte que les gens ne peuvent plus profiter du parc marin, ce dernier échoue à remplir son mandat.

4.7.1 Interdictions reliées à la loi québécoise sur le parc marin

Quelques participants se sont exprimés en faveur des interdictions prescrites par la Loi sur le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent du Québec, soit les activités liées à la production minière ou énergétique, et le passage d'oléoduc, de gazoduc et de ligne de transport d'énergie. Il est mentionné que toute forme d'activité industrielle dans le territoire proposé et sur les berges devrait être interdite. Un participant évoque que les fonds marins ne seraient pas plus protégés par l'agrandissement du parc et réclame davantage de mesures visant leur protection.

4.7.2 Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent (RAM)

Plusieurs avis reçus visent des éléments régis par le RAM, ou plus généralement la façon dont ce dernier est appliqué ou devrait l'être advenant l'agrandissement du parc marin. Certains participants voient dans le projet d'agrandissement une occasion de moderniser ce règlement.

Application réglementaire

La vaste majorité des commentaires formulés concernant l'application réglementaire converge vers la nécessité que l'équipe du parc marin soit présente sur le territoire. Certains participants sont préoccupés par la capacité de l'équipe du parc marin à faire appliquer la réglementation dans un aussi vaste territoire, tandis que quelques-uns déplorent le manque de surveillance dans le parc marin actuel. Afin de soutenir le parc marin dans son mandat de protection, il est suggéré de former une vigie, ou encore de donner une désignation aux agents des pêches de Pêches et Océans Canada pour qu'ils puissent également appliquer le RAM. Il

est aussi recommandé qu'un programme de suivi permette de valider l'efficacité du RAM.

Des participants affirment que les croisières d'observation des baleines ne respectent pas la réglementation. Plusieurs déplorent des infractions qui semblent rester impunies. On suggère des clients mystères sur tous les bateaux d'excursions guidées. La navigation de plaisance fait également l'objet de propos semblables, mais dans une moindre mesure. Un participant indique la nécessité de surveillance dans le secteur de Kamouraska, où il constate de nombreux dérangements envers les bélugas.

Interdictions

L'interdiction des motomarines est celle qui a généré le plus de commentaires. L'enjeu est propre au secteur de Kamouraska, où certains participants se sont opposés à l'interdiction des motomarines. D'autres proposent plutôt de conserver une bande de circulation le long du littoral sud. Ils indiquent que les eaux peu profondes du littoral ne sont pas fréquentées par les bélugas et que ce territoire ne fait pas partie de leur habitat essentiel. Ils appuient aussi leur position en affirmant que les motomarines sont moins dommageables pour les herbiers aquatiques des eaux peu profondes que les bateaux moteurs à hélice. Une pétition regroupant 189 signataires suggère de laisser aux citoyens le droit de choisir leur type d'embarcation et d'appliquer aux motomarines la même réglementation que pour les autres embarcations motorisées.

À l'inverse, des participants approuvent l'interdiction des motomarines, évoquant qu'elle offre aux riverains, aux touristes et à la faune un environnement calme, en plus de limiter les risques de collision avec les bélugas. Un commentaire suggère que les bateaux de type *speedboat* soient aussi interdits dans le parc marin.

Un commentaire souligne que les sports de traction motorisés devraient être interdits uniquement dans l'habitat essentiel du béluga. L'activité est pratiquée autour des îles de Kamouraska, dans la zone de retrait des marées. Elle serait donc sans danger pour les mammifères marins. La même chose est suggérée concernant les drones, qui devraient pouvoir voler hors de l'habitat essentiel du béluga.

Un participant indique que plusieurs aéroports se trouvent à proximité du territoire proposé pour l'agrandissement, que des enjeux de sécurité peuvent inciter les pilotes à voler sous 2000 pieds et que cette compétence relève de Transports Canada.

Permis

Afin d'assurer la protection d'espèces en péril, il est suggéré de revoir à la baisse le nombre maximum de permis octroyés pour les activités qui en nécessitent et de s'assurer que les conditions de ces permis sont restrictives. Dans le même esprit, une personne estime que le parc marin délivre trop de permis pour les croisières d'observation des mammifères marins. À l'inverse, un commentaire indique qu'il est primordial d'ajouter des permis de croisière d'observation des mammifères marins à partir de la rive sud du fleuve. Dans le but d'éviter une trop grande concentration d'activité dans certaines zones, il est proposé que le parc marin effectue une répartition équilibrée de ce type de permis. Un participant fait d'ailleurs remarquer qu'avec les changements climatiques, les mammifères marins se déplacent et qu'il faudra peut-être s'adapter en ouvrant certains secteurs à l'industrie touristique et en fermant d'autres.

Il est suggéré d'évaluer la possibilité de créer un permis adapté pour les artistes et les documentaristes indépendants. Selon un participant, les permis de drone émis dans ce contexte devraient permettre de pratiquer des survols sur une longue durée. Cela pourrait

impliquer de suivre une formation ou de remplir certaines conditions.

Un organisme aimerait aussi que l'utilisation de drones pour les projets de recherche ou pour un tournage de documentaire sur les projets de recherche soit moins restrictive, les drones étant moins invasifs que les approches répétées par bateau. Un commentaire indique toutefois que les drones utilisés dans un contexte de recherche génèrent du dérangement pour les cétacés. À propos des permis de recherche, on propose que les demandeurs de permis soient préalablement consultés avant l'imposition de conditions spéciales.

Enfin, un participant entrevoit une augmentation importante de la charge de travail liée à l'émission de permis pour l'équipe du parc marin et craint que cela entraîne un contrecoup direct sur les projets de recherche réalisés dans celui-ci.

Limites de vitesse

Plusieurs commentaires portent sur les limites de vitesse, qui devraient être réduites. Afin de protéger les mammifères marins, un participant propose que la vitesse maximale passe de 25 à 18 nœuds pour tous les bateaux, et à 10 nœuds pour les navires marchands. À l'inverse, un participant demande qu'il n'y ait aucune restriction de vitesse, tandis qu'un autre propose que les restrictions ne s'appliquent que dans l'habitat essentiel du béluga.



© P.-P. Nadeau | Port de refuge de Cap-à-l'Aigle

4.7.3 Autres outils de conservation

Un participant souhaite que l'ensemble des usages soit encadré afin d'assurer une cohérence au sein de l'aire protégée. Un autre suggère que les activités commerciales soient permises seulement si elles ne nuisent pas aux mammifères marins. Il est suggéré que les rives des propriétés privées, les îles, les marinas et les ports soient également réglementés, tandis qu'un autre participant avance que les îles devraient être protégées de l'exploitation minière. Un participant craint que l'agrandissement rende encore plus difficiles les travaux de construction ou de réfection d'infrastructures situées en bordure du territoire.

Il est demandé à plus d'une reprise de rendre obligatoires les mesures volontaires pour la marine marchande ou, à tout le moins, d'en élargir la portée, notamment entre La Malbaie et Saint-Siméon. On suggère de limiter l'accès à certains endroits pour les navires marchands et d'établir des mesures volontaires dans des secteurs moins fréquentés, mais perturbés, afin de réduire le dérangement des bélugas, notamment au niveau de la traverse de L'Isle-aux-Coudres-Saint-Joseph-de-la-Rive. Un participant aimerait qu'une formation soit obligatoire pour les pilotes du Saint-Laurent qui travaillent dans l'habitat essentiel du béluga.

Parmi les autres suggestions, il est demandé que le parc marin réglemente le bruit des moteurs et qu'il établisse un zonage strict sur la rive sud de l'estuaire, de façon à limiter le dérangement de certaines espèces. Il est également souhaité qu'il favorise la voile, les sports de pagaie et les moteurs électriques, plutôt que les moteurs diesels, et que les bateaux à moteur et les kayaks soient interdits dans les zones sensibles pour les bélugas.

4.8 Éducation, découverte et tourisme

L'éducation, la sensibilisation, les activités de découverte ainsi que le tourisme sont des thèmes fréquemment abordés, autant dans les sondages que dans les mémoires et les événements consultatifs.

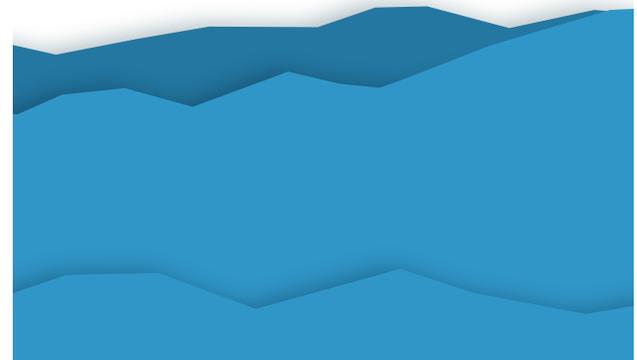
4.8.1 Éducation et sensibilisation

L'éducation et la sensibilisation sont des thèmes qui reviennent fréquemment dans les avis. Plusieurs commentaires relatent l'importance d'éduquer et de sensibiliser le public à la protection du milieu marin. Certains sont préoccupés par les comportements irrespectueux de certains visiteurs envers l'environnement, entre autres sur le littoral, où des déchets sont laissés. Selon les participants, davantage d'actions de sensibilisation devraient être réalisées auprès de diverses clientèles, comme les visiteurs et les usagers de l'aire marine protégée, les riverains ainsi que les jeunes.

Plusieurs moyens sont suggérés afin de sensibiliser et d'éduquer différents publics cibles :

- des campagnes publicitaires;
- la formation des employés qui œuvrent dans le milieu touristique;
- le développement d'applications mobiles ou de plateformes numériques;
- l'implantation d'une signalisation routière attrayante et de bornes;
- la création de programmes scolaires et d'un plan d'interprétation et d'éducation.

Une organisation est d'avis que l'afflux potentiel de touristes est une occasion de mettre de l'avant l'expertise en éducation de Parcs Canada, de la Sépaq et de leurs partenaires régionaux pour faire rayonner les attraits de l'estuaire.



4.8.2 Découverte

Des participants estiment que l'agrandissement du parc marin est une occasion de valoriser davantage les activités de découverte liées au fleuve Saint-Laurent. Une organisation suggère de profiter du projet pour repenser la valorisation du parc marin à travers son Réseau Découverte et pour faire sentir la présence de l'aire protégée sur la rive sud du fleuve.

Plusieurs mentionnent des activités qui devraient faire partie de l'offre de découverte du parc marin agrandi, comme l'observation des mammifères marins à partir des rives, des expositions muséales, la plongée sous-marine ainsi que la randonnée pédestre sur les côtes. On suggère d'ailleurs d'augmenter l'accès à l'observation des habitats terrestres et marins par des sentiers ou des plateformes d'observation. Il est également mentionné qu'il serait bien de remettre la Route bleue en place avec l'agrandissement du parc marin. Une organisation recommande d'avoir une offre d'activités culturelles et de plein air toute l'année, et pas seulement saisonnière.

Les thématiques suivantes sont mentionnées en lien avec la découverte : marais, présence autochtone, aboiteaux, cabourons, faune et flore, marées et histoire des îles. Des lieux précis sont également mentionnés comme étant d'intérêt pour la découverte à partir des rives : le Musée régional de Kamouraska, le Musée maritime du Québec, le site d'observation Putep 't-awt, le parc national du Bic, le Pavillon du Saint-Laurent, l'île aux Basques ainsi que le parc côtier Kiskotuk.

4.8.3 Tourisme

Plusieurs personnes croient que l'agrandissement du parc marin est une façon de bonifier l'offre touristique associée au fleuve et qu'il s'agit d'une occasion d'offrir et de valoriser des expériences touristiques responsables et durables. Certains perçoivent le parc marin comme un bon moyen d'encadrer les activités récréotouristiques, comme les excursions guidées en mer, les sports nautiques, la chasse aux oiseaux migrateurs ainsi

que la pêche récréative dans le but de réduire les répercussions sur la faune et la flore marine, plus particulièrement les espèces en péril, comme le béluga.

Des idées sont mises de l'avant pour des activités encore plus durables dans le parc marin :

- implantation de technologies vertes pour les bateaux à moteur;
- gestion responsable des flux touristiques;
- mise de l'avant des activités à faibles répercussions;
- développement d'une certification pour minimiser l'empreinte carbone.

On soulève des préoccupations quant à une trop grande intensité des activités touristiques au détriment des communautés riveraines et de la protection du milieu marin. Certains jugent que la conservation des écosystèmes devrait avoir préséance sur le développement d'activités touristiques. À l'inverse, une personne est d'avis que la conservation n'est pas une excuse pour limiter le développement touristique innovateur et responsable de sa région.

Une organisation suggère une stratégie marketing efficace, avec l'accent sur le volet numérique. Il est proposé d'avoir une présence accrue sur les réseaux sociaux, d'établir des collaborations avec des influenceurs spécialisés en tourisme durable et de créer des contenus visuels immersifs.

Selon cette organisation, il faut insister sur la mise en valeur des atouts naturels et culturels uniques de ce territoire, notamment la faune exceptionnelle (baleines, phoques et oiseaux marins), les paysages spectaculaires et l'héritage maritime. Il est proposé, dans un autre commentaire, de profiter de l'agrandissement pour repenser le concept de promotion du parc marin, qui met trop les mammifères marins à l'avant-scène.

Une organisation voit des possibilités de relier la baie de Saint-Irénée, la Route bleue de Charlevoix et la route 362 (Route du Fleuve) à l'agrandissement du parc marin, et d'attirer un tourisme durable qui favorise le patrimoine naturel et l'héritage culturel des communautés locales. Finalement, on mentionne que le parc marin est mondialement reconnu pour l'observation des mammifères marins, que cette activité est un fleuron économique important et qu'il s'agit du troisième produit d'exportation touristique internationale du Québec.

4.9 Financement et économie

Le financement adéquat des activités du parc marin ainsi que l'appui financier des partenaires ont été l'objet de plusieurs questions et préoccupations de la part des participants. Ces derniers se sont aussi exprimés concernant les répercussions économiques associées à l'agrandissement de l'aire marine protégée.

4.9.1 Financement des activités du parc

Certains participants sont préoccupés par l'absence d'une proposition budgétaire dans la présentation du projet d'agrandissement en consultations publiques.

Étant donné l'ampleur du territoire proposé et des défis présents, des participants soulignent l'importance que les gestionnaires du parc marin bénéficient d'un financement supplémentaire récurrent et important pour les activités de l'aire marine protégée agrandie. Des participants sont d'avis qu'un parc marin agrandi sans financement adéquat mènerait à un manque de crédibilité. On estime que le parc marin pourrait devenir un réel modèle à suivre si les ressources et les moyens sont suffisants.

Une organisation recommande que les deux ordres de gouvernement présentent un cadre financier adapté aux nouvelles réalités du parc afin que les gestionnaires puissent présenter à leur tour un plan de travail dans les meilleurs délais. Il est mentionné que ce financement devrait servir, entre autres, à assurer une surveillance adéquate du parc en ce qui concerne l'application des mesures de protection et des suivis scientifiques. Des participants indiquent également qu'il devrait y avoir suffisamment de ressources humaines et financières pour réaliser davantage d'activités de découverte, de sensibilisation, d'éducation et de promotion, ainsi que pour assurer une administration efficace du parc, incluant la gestion des permis.



© Parcs Canada | Saint-Jean-Port-Joli

4.9.2 Investissements attendus

Des organisations œuvrant dans divers domaines souhaitent obtenir de l'aide financière pour soutenir le mandat du parc marin, entre autres pour des activités de recherche scientifique, d'éducation, de sensibilisation, d'accueil et d'interprétation. Au sein des communautés riveraines, des investissements sont attendus avec l'agrandissement du parc marin. Une organisation suggère la création de partenariats financiers et techniques afin de soutenir les municipalités. On propose d'investir dans les quais, les rampes de mise à l'eau, les marinas, les lieux publics fortement achalandés ainsi que les infrastructures de traitement des eaux usées.

Il est attendu que des investissements permettent de structurer le Réseau Découverte dans le territoire visé par l'agrandissement. Une organisation suggère la mise en place d'un fonds à cet effet. Des investissements en promotion touristique sont également souhaités. En conservation, plusieurs participants mentionnent l'importance de financer des projets de recherche et de contribuer aux initiatives régionales. La création d'un fonds ou de subventions destinées aux actions de conservation compte parmi les idées évoquées. Une organisation voit dans l'agrandissement la possibilité de pérenniser l'expertise en plongée scientifique. Un

participant propose que les entreprises bénéficient de financement pour participer aux formations offertes par le parc marin.

4.9.3 Répercussions économiques

Des participants soulignent qu'il est important de maintenir les activités économiques liées au fleuve et à ses rives et que la protection des écosystèmes doit se faire en respectant cela. Quelques participants sont inquiets que le projet amène davantage de restrictions et que ce soit une contrainte au développement économique. Un commentaire énonce que le projet est une stérilisation économique d'une zone beaucoup trop grande. Une personne est préoccupée que le projet remette le contrôle du territoire entre les mains d'entreprises qui exploitent le fleuve pour leur profit économique.

Certains considèrent que la protection du fleuve engendrée par le projet permettrait de solidifier le développement économique durable. Des participants sont d'avis que l'agrandissement du parc marin générerait des retombées économiques positives, comme la création d'emplois, l'implantation et le maintien d'infrastructures récréotouristiques, ainsi que la valorisation des produits et des savoirs locaux liés au Saint-Laurent.



© M.-I. Rochon | Voilier

5

Principaux constats

Les consultations publiques sur le projet d'agrandissement du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent ont mis en lumière le désir des participants de protéger une plus grande partie de l'estuaire. La beauté des paysages, la richesse des écosystèmes et les menaces auxquelles ils font face sont soulignées à maintes reprises. L'attachement au territoire transparaît dans de nombreux commentaires, et plusieurs perçoivent dans le projet un legs important pour les générations à venir. L'agrandissement du parc marin est perçu comme un moyen efficace pour offrir une meilleure protection aux écosystèmes marins, notamment aux bélugas, aux autres mammifères marins ainsi qu'aux milieux côtiers. La nécessité de protéger et de mettre en valeur le patrimoine culturel est soulignée à quelques reprises.

Le territoire proposé fait l'objet d'une très forte adhésion. La connexion entre les deux rives de l'estuaire ainsi que l'inclusion de l'ensemble de l'habitat essentiel du béluga sont bien accueillies. La plupart des modifications suggérées visent un agrandissement du territoire proposé, alors que quelques participants souhaitent une diminution de ce dernier.

Le projet est considéré comme une occasion d'améliorer les connaissances scientifiques et les possibilités de recherche sur le milieu marin. Il est attendu que les gestionnaires du parc marin rendent plus accessibles les résultats de leurs suivis. La concertation et le partenariat doivent être maintenus et renforcés dans le parc marin agrandi. Qu'il s'agisse de tourisme, d'éducation ou de science, les gestionnaires du parc marin sont invités à collaborer avec les organisations déjà actives sur le territoire. De nombreuses organisations ont manifesté de l'intérêt à devenir partenaire du parc marin. On souligne aussi la nécessité que l'équipe du parc marin soit présente auprès des communautés riveraines, particulièrement sur la rive sud de l'estuaire. Afin de bien représenter le territoire, il est jugé nécessaire d'ajouter des représentants de milieux variés à la gouvernance du parc marin.

Le trafic maritime fait l'objet de nombreuses inquiétudes : plusieurs en déplorent l'intensité, la vitesse, de même que les impacts sonores et environnementaux. C'est particulièrement le cas des croisières d'observation des baleines et de la marine marchande, qui soulèvent plusieurs critiques. La qualité de l'eau de l'estuaire est également une préoccupation fortement exprimée. La démocratisation de l'accès au fleuve est aussi souvent évoquée.

Afin d'assurer la protection du parc marin agrandi, des mesures concrètes et efficaces sont attendues, de même qu'une présence soutenue sur le territoire. Si certains participants jugent les outils de conservation pertinents, d'autres souhaiteraient une réglementation plus sévère, entre autres pour les limites de vitesse. Certaines interdictions sont perçues comme une atteinte aux libertés individuelles, notamment la motomarine dans le secteur de Kamouraska.

L'importance d'un financement supplémentaire récurrent et significatif pour gérer les activités du parc marin agrandi est soulignée. Devant la taille de l'agrandissement, certains indiquent que l'aire marine protégée risque de perdre de la crédibilité si le financement n'est pas suffisant. De plus, des investissements sont attendus au sein des communautés riveraines ainsi que par certaines organisations susceptibles de soutenir le mandat du parc marin. Les participants entrevoient globalement des retombées économiques positives, bien que la crainte que le projet nuise au développement économique soit aussi soulevée. Certains appellent à un équilibre entre la protection des écosystèmes et les activités économiques liées au fleuve.

Enfin, plusieurs commentaires font état de l'importance d'éduquer et de sensibiliser le public à la protection du milieu marin. L'agrandissement du parc marin est perçu comme une occasion de valoriser davantage les activités de découverte liées au fleuve, en plus de valoriser le tourisme durable. De nombreuses propositions sont formulées afin de bonifier le Réseau Découverte dans le territoire visé par l'agrandissement.

6

Prochaines étapes

Le rapport de consultations publiques permettra aux gouvernements du Canada et du Québec de prendre une décision conjointe et éclairée à propos du projet d'agrandissement en 2025. Le parc marin pourrait être officiellement agrandi après l'entrée en vigueur de décrets devant être rendus par le Conseil des ministres du Québec et par le gouverneur en conseil pour le gouvernement du Canada. Ces décrets seraient préparés sur recommandation des ministres responsables.

La révision du plan directeur serait l'une des premières actions, initiée dès que possible, pour établir la vision à long terme du parc marin agrandi ainsi que les orientations de gestion à privilégier.

Le plan directeur guide les décisions de gestion et les activités de l'aire marine protégée pour une durée de sept ans. En fonction des enjeux et des perspectives identifiés, des stratégies et des objectifs sont établis dans les domaines d'intervention du parc marin. Le processus d'élaboration du plan directeur est également consultatif et permet au public d'exprimer ses idées et sa vision pour l'avenir du parc marin.

Les commentaires des participants recueillis dans le cadre des consultations publiques qui portent sur la gestion du parc marin agrandi ont été consignés et seraient considérés dans l'exercice de révision du plan directeur.

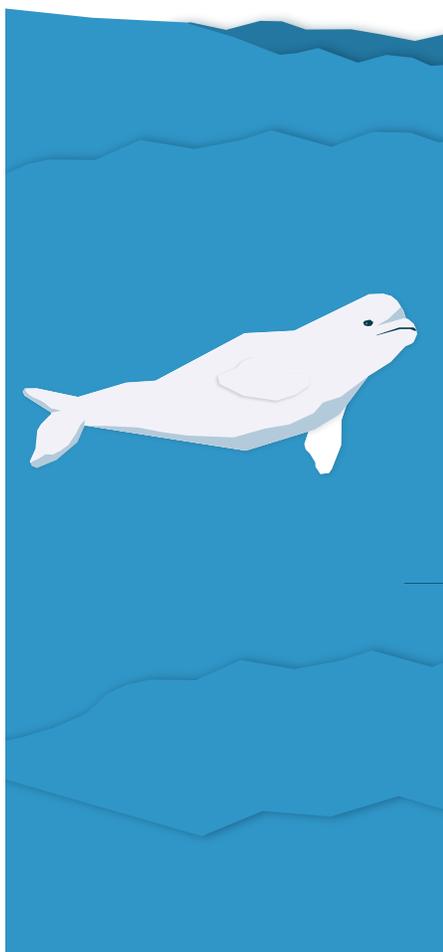


© J.-C. Lemay | Phoques communs

Annexe I Liste des mémoires reçus²

À titre personnel

1. Audet, Sophie
2. Bissonnette, Roxanne; Conin, Lucie et Lamraouhi, Nawal
3. Caron-Michaud, Jason
4. Corrado, Nicole
5. Drapeau, Christian
6. Dubuc, Elise
7. Hébert, Alain
8. Laplante, Johanne
9. Lavigreur, Guy
10. Pippard, Leone
11. Savard, Guillaume
12. Roy, Sylvain
13. Thériault, Carl



Pour consulter les mémoires:
parcmarin.qc.ca/consultations

Organisations

14. Administration portuaire du Saguenay
15. Canards Illimités Canada
16. Comité consultatif en protection de l'environnement de L'Islet
17. Comité touristique Cratères et marées
18. Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire et Table de concertation régionale du sud de l'estuaire moyen
19. Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire, Horizon-Nature Bas-Saint-Laurent, Observatoire des oiseaux de Rimouski, Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent
20. Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean
21. Conservation de la nature Canada
22. Croisières AML
23. Environnement Côte-Nord
24. Explos-Nature
25. Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins
26. Institut nordique de recherche en environnement et en santé au travail
27. Institut de recherche en histoire maritime et archéologie subaquatique
28. L'Escale maritime de Trois-Pistoles
29. Marina de Trois-Pistoles
30. Mériscope
31. Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska
32. Musée régional de Kamouraska
33. Nature Québec
34. Organisme de bassin versant du Saguenay
35. Patrimoine maritime de Kamouraska
36. Région de la biosphère de Charlevoix
37. Réseau d'observation des mammifères marins
38. Société d'aide au développement des collectivités (SADC) du Kamouraska; SADC de la MRC de Rivière-du-Loup; SADC des Basques; SADC de la Neigette et Centre d'aide aux entreprises de Montmagny-L'Islet
39. Société de protection et d'aménagement de l'Île aux Pommés
40. Société Duvetnor Ltée
41. Société pour la nature et les parcs du Québec
42. Société Provancher d'histoire naturelle du Canada
43. Table de concertation régionale du sud de l'estuaire moyen
44. Tourisme Bas-Saint-Laurent
45. Tourisme Charlevoix, Tourisme Côte-Nord et Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean

² Les numéros de mémoire ont été attribués en ordre alphabétique.